

REFLECHIR SUR LES RETRAITES, MAIS PAS A SENS UNIQUE

Dans *Libération* du 21 février, François Wenz-Dumas nous invite à prendre le temps de réfléchir sur les retraites. L'appel de la Fondation Copernic, dont nous sommes signataires, ne dit pas autre chose. Encore faut-il ne pas enfermer d'emblée le débat dans des effets de perspective trompeurs. Que l'on ne puisse s'en remettre aux seules vertus de l'immigration, on veut bien l'admettre. Qu'il s'agisse d'une fuite en avant (le mécanisme « de l'avion »), cela mérite d'être rappelé. Comme il est vrai, aussi, que la capitalisation ne se traduirait, en fait, que par un jeu de mistigri qui laisserait les derniers entrants (notamment les salariés français) bougrement démunis. Mais que la solution soit à rechercher principalement dans un alignement des retraités du public sur celle du privé, alors il nous faut marquer notre désaccord.

Il faudra en 2040 consacrer 15 % du PIB à payer les retraites contre 12% aujourd'hui, soit une hausse annuelle de 0,075% du PIB. Chacun devrait admettre que c'est peu, aussi bien par rapport aux 40 dernières années au cours desquelles on est passé de 4% à 12 % du PIB, qu'au regard d'une transformation sociétale d'aussi grande ampleur. Dans ces conditions, la solution la plus naturelle est de programmer une augmentation progressive du taux de cotisation, autrement dit de suivre la logique d'un système de répartition. Les choses iront d'autant mieux que la croissance sera soutenue, les gains de productivité importants, les taux d'activité plus élevés, mais aucun de ces paramètres ne peut fournir de solution miracle alternative. Le plus important est sans doute de rectifier un partage des revenus outrageusement défavorable aux salariés.

Au lieu d'explorer ce champ des possibles, M. Wenz-Dumas choisit de désigner les retraités de la fonction publique à la vindicte générale. Du rapport Charpin, il choisit de retenir « qu'il manquera 540 milliards de francs en 2040 pour équilibrer les retraites des 15 millions de salariés du privé et 400 milliards pour les régimes spéciaux, qui concernent 5 millions de salariés ». De manière délibérée ou non, une telle présentation suggère que les retraités du public coûtent bien plus cher, et donc trop cher. Or, ces ordres de grandeur s'expliquent tout autrement. Si les retraites du public vont augmenter plus vite que celles du privé, c'est tout simplement parce que le rapport entre le nombre de retraités et celui des actifs est aujourd'hui bien plus favorable dans le public que dans le privé... et que le nombre de retraités du public va augmenter plus vite. Cela correspond à une réalité méconnue, mais que l'on va redécouvrir avec le départ en retraite des fonctionnaires : en France, les créations nettes d'emplois au cours des quatre dernières décennies sont, dans une proportion des 2/3 le fait du secteur public. Il serait curieux que cela ne se retrouve pas du côté des retraites.

Suit un raisonnement où M. Wenz-Dumas cherche à démontrer que les retraités du privé sont par nature pénalisés puisqu'ils paient pour leur propre retraite et pour celle des fonctionnaires. Cette économie politique poujadiste avait rarement été poussée aussi loin. Quel est le raisonnement correct ? Les employeurs privés paient un salaire en deux parties : ils versent un salaire direct à leurs salariés et, à travers les cotisations sociales, un salaire socialisé qui est ensuite réparti au sein du salariat. Que fait l'Etat-employeur ? La même chose. Il paie le traitement de ses fonctionnaires et leurs pensions quand ils sont à la retraite. Que les recettes de l'Etat proviennent de l'impôt, c'est un fait avéré, mais chaque citoyen - qu'il soit salarié du privé ou fonctionnaire - contribue à proportion de son revenu à des dépenses universelles que l'on ne peut chercher à imputer aux uns et aux autres.

La vraie pénalité dont souffrent les salariés du privé résulte des réformes régressives qui se succèdent, depuis le plan Balladur (maintenu par la gauche) jusqu'au dernier accord sur les retraites complémentaires. La logique qui consiste à augmenter la durée de cotisation débouche sur un mouvement sans fin : comme les gens ne travailleront jamais aussi longtemps, tout cela reviendra à une dévaluation des retraites. Aujourd'hui, 2/3 des salariés du privé sont hors emploi au moment de faire valoir leurs droits à la retraite

Au lieu de cette spirale régressive, une véritable harmonisation devrait être conçue autour de principes clairs. D'abord, il faut des règles comparables d'accès au taux plein, en âge et en annuités, ce qui veut dire retour aux 37 ans et demi pour tous et départ garanti à 60 ans. Il faut aligner les taux de remplacement, par exemple 75% du salaire, comme en sont d'accord la CFDT et la CGT. Enfin, il faut instaurer une règle de progression de la retraite qui devrait être l'indexation sur celle du salaire net moyen. Si ces trois principes étaient clairement énoncés, alors on pourrait envisager une harmonisation entre privé, public et régimes spéciaux, mettant en œuvre une logique de caisse de compensation. Sinon, l'argument louable de l'équité risque bien de servir à une dégradation générale.

Quant aux formules de retraite à la carte, elles peuvent être la pire et la meilleure des choses. L'idée d'une retraite choisie donne l'illusion de la liberté. Mais, comme on l'a dit, c'est un menu à plat unique - le retrait d'emploi, par préretraite ou licenciement - qui s'impose aujourd'hui pour la majorité des salariés âgés. Dans le contexte actuel, cette idée risque donc d'étendre une situation de préretraite à mi-temps financée en partie sur fonds publics et de servir d'alibi à une dégradation de l'indemnisation du chômage des salariés âgés. Commençons donc par revenir au plein-emploi et à faire baisser un peu l'intensité du travail avant d'envisager un recul de l'âge de la retraite.

Pierre Concialdi, Michel Husson
économistes, collaborateurs de la fondation Copernic